

Québec, le 13 juin 2000

Madame Pauline Marois  
Ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux  
1075, chemin Ste-Foy, 15<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 2M1

Madame la Ministre,

Le 1<sup>er</sup> juin dernier, le Comité d'hémovigilance a pris connaissance des derniers développements concernant les difficultés majeures rencontrées dans la conception et l'organisation du système d'information intégré sur les activités transfusionnelles et d'hémovigilance (SIATH).

**Compte tenu** de l'importance pour le Comité d'hémovigilance de voir la restructuration du système du sang au Québec complétée pour optimiser la sécurité de la transfusion sanguine au Québec;

**Compte tenu** qu'un système d'information est essentiel pour compléter cette restructuration;

**Compte tenu** de l'importance pour le comité d'hémovigilance d'obtenir toute l'information nécessaire sur le fonctionnement du système du sang pour pouvoir effectuer correctement son mandat, notamment par l'obtention de l'information sur les réactions transfusionnelles et sur le suivi des receveurs de produits sanguins;

**Compte tenu** de l'importance d'un système d'information intégré déjà décrit dans le rapport Gélinau à la proposition 29 : « *Que le système intégré d'information requis par le système d'hémovigilance soit conçu et mis en place en relation avec le système intégré d'information nécessaire à la planification, à la gestion et à l'utilisation du sang et de ses dérivés et substituts dans les centres hospitaliers.* »;

**Compte tenu** de l'importance accordée par le Juge H. Krever à un système d'information intégré, notamment dans les recommandations suivantes :

« *Il est recommandé qu'une base de données nationale intégrée soit créée pour stocker et gérer de l'information sur les donneurs, les dons et les receveurs.* » (recommandation 21, p.1205)

« *Il est recommandé qu'il y ait un échange efficace d'information entre le service national du sang et tous les hôpitaux qui fournissent des constituants sanguins et des produits sanguins.* » (recommandation 22, p.1206);

Le Comité d'hémovigilance réitère à la ministre sa recommandation d'implanter un système d'information intégré qui :

- assurera la traçabilité absolue de tous les produits sanguins à l'échelle provinciale;
- créera un registre provincial des receveurs de produits sanguins contenant les informations nécessaires à l'accroissement de la sécurité transfusionnelle;
- permettra de réaliser les activités complètes de surveillance des receveurs de sang et des réactions transfusionnelles;
- permettra de gérer les liens informatiques avec Héma-Québec pour la mise en quarantaine et le rappel de produits ainsi que pour la gestion financière des produits sanguins;
- permettra de gérer les relations administratives, financières et professionnelles dont le contrôle de la qualité de l'acte transfusionnel entre les hôpitaux désignés, associés et les centres affiliés.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette recommandation, considérée par le Comité d'hémovigilance comme essentielle à la raison d'être de son existence et à l'avenir de tout le système québécois du sang

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à mes sentiments les meilleurs.

DIANE ROY